

04 avr 2014 -20:05

Appartient à Conseil des ministres du 4 avril 2014

Libération de la deuxième tranche du Programme d'investissement

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel, le Conseil des ministres a approuvé la libération de la deuxième tranche du programme d'investissement pour les services publics fédéraux et la Régie des bâtiments.

La circulaire relative au mécanisme renforcé de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2014, approuvée par le Conseil des ministres de 17 janvier 2014, avait déjà libéré une première tranche de 25%. Le ministre du Budget propose de libérer une deuxième tranche de 25% de ces crédits, ce qui augmente la libération totale de ces crédits à 50%.

Le programme d'investissement fédéral a pour objectif d'assurer le suivi de l'utilisation des crédits d'investissement et de répartir les investissements sur l'année. Les crédits d'engagement du programme d'investissement sont libérés après décision du Conseil des ministres. Le programme d'investissement ne concerne pas les crédits de liquidation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>